

sept-04 12

# le Centre Educatif et Culturel 7. du Val d'Yerres...

Annexe 1  
seul court

vous propose les services de

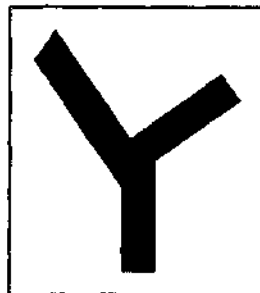
## HUIT ETABLISSEMENTS EN UN SEUL :

- . Collège d'enseignement secondaire Guillaume-Budé.....p. 4
- Centre de Promotion Sociale.....p. 4
- Centre Sportif.....p. 5-6
- La Maison pour Tous.....p. 6-7
- . Les Trois A : Atelier d'Animation Artistique .p. 8
- . Conservatoire de Danse et Musique.....p. 8-9
- Centre Social Municipal.....p. 10
- . Bibliothèque de prêt et d'information.....p. 11

CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL DU VAL-D'YERRES

2, rue Marc-Sangnier, 91330 Yerres - Tél.: 925-38-91

**Parking gratuit assuré.**



## ... et comment s'en servir...

# Pourquoi et comment

- **Pour éviter le cloisonnement** entre les différentes activités socio-éducatives, sportives et culturelles au service d'une même collectivité.
- **Pour éviter le sous-emploi des locaux.** Au C.E.C., les mêmes équipements sportifs, la même bibliothèque, etc. servent aux scolaires et aux adultes.
- **Pour réduire les dépenses d'équipement et de fonctionnement :** les huit établissements bénéficient de locaux et de services communs.
- **POUR TENTER DE METTRE EN ŒUVRE CONCRÈTEMENT LA NOTION, RESTÉE TROP SOUVENT THÉORIQUE, DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL CONTINU.**

Différentes instances, à différents niveaux, contrôlent et assurent le fonctionnement du C.E.C. :

## COMITE DE COORDINATION :

Présidé par M. le Préfet de l'Essonne, réunit les représentants du **ministère de l'Education nationale**, du **ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles**, du **secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs**, de la **ville d'Yerres** et des **communes environnantes** intéressées au fonctionnement du C.E.C.

Le Comité de coordination définit le cadre budgétaire et contrôle son exécution sur rapport du Conseil d'administration.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Comprend les **représentants des administrations et des villes**, des **représentants élus du personnel et des usagers**, des **personnalités cooptées** pour l'intérêt qu'elles portent à l'expérience, les **membres du Comité de direction**, à titre consultatif.

Le Conseil d'administration se réunit quatre à six fois par an, il décide du détail du budget et des grandes orientations sur proposition du Comité de direction.

## COMITE DE DIRECTION :

Se réunit chaque semaine et assure l'exécutif, est présidé par le Directeur général du C.E.C., comprend les huit Directeurs d'établissements et l'Intendant du C.E.C.

Une fois par mois, ce Comité s'élargit aux représentants du personnel.

## CONSEILS D'ETABLISSEMENTS :

Voir pour chaque établissement<sup>A</sup> structure propre de fonctionnement.

## LE C.E.C... COMBIEN?

Ressources en 1972 :

- **Ville d'Yerres : 25 %.**
- **Education nationale : 10 %** (en plus du C.E.S.).
- **Affaires culturelles: 23%.**
- **Jeunesse et sports: 12,25%.**
- **Conseil général : 2,50 %.**
- **Fonds d'intervention culturel : 6,25 %.**
- **RECETTES PROPRES : 21 %.**

Sur un budget de 1 742 000 F.

# Services communs

## à l'ensemble des établissements

### Directeur général :

M. Jean Estève reçoit sur rendez-vous du lundi au samedi.

### Intendant :

M. Henri Audibert reçoit les mercredi et vendredi de 8 heures à 12 heures.

Le service d'Intendance est ouvert au public du lundi au samedi, de 10 heures à 12 heures.

### Relations extérieures, rédaction du bulletin « Aujourd'hui » :

M. Bernard Hanet reçoit sur rendez-vous du mardi au samedi.

### Secrétariat de la direction générale :

Mme Annette Raux : du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

### AUJOURD'HUI:

Bulletin mensuel d'information du C.E.C., paraît vers le -20 de chaque mois.

Est distribué par poste à tous les adhérents du C.E.C.

Prix : 0,50 F. Abonnement hors adhésion : 5 F.

### CORRESPONDANTS ET RELAIS :

Assurent dans leur lieu de résidence ou de travail le contact entre la population et les animateurs. Ils sont responsables d'une **collectivité** (dix personnes au moins) dont les membres bénéficient de nombreux avantages.

### ADHESIONS :

La carte d'adhésion annuelle est indispensable pour participer aux activités du C.E.C. Elle procure de nombreux avantages : réductions sur les prix des spectacles entre autres. Elle peut être obtenue aux divers bureaux du C.E.C. et **auprès du correspondant de votre quartier.**

### COTISATIONS POUR LA SAISON 1972-1973 :

— A - adultes (plus de 21 ans).....	.15 F
— cA • adultes en collectivité.....	.12 F
— J - jeunes (16 à 21 ans) et étudiants.....	.10 F
— cJ - jeunes en collectivité.....	.8 F
— S - scolaires de moins de 16 ans.....	.5 F

Vous trouverez en dernière page le nom et l'adresse de votre **correspondant,**

### CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL DU VAL-D'YERES

2, rue Marc-Sangnier, 91330 Yerres

Tél. : 925-38-91

# Collège d'enseignement secondaire Guillaume-Budé

C.E.S. de type 1 200 ; mixte ; demi-pension.  
Classes de sixième, cinquième, quatrième et troisième.  
Classique ; moderne ; long et court.  
Transition et préprofessionnelle.

Langues enseignées :

- anglais I et II ;
- allemand I et II ;
- espagnol II ;
- latin et grec.

Heures d'ouverture : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 16 h 30.

Mme Ricome, directrice, reçoit les parents le samedi de 9 heures à 11 heures et le jeudi de 14 heures à 18 heures sur rendez-vous.

66 professeurs, 5 surveillants, 2 documentalistes, Mme Le Gall, conseillère d'éducation, M. Munin, sous-directeur, participent à une tentative de rénovation pédagogique, caractérisée par :

- l'ouverture (de l'établissement et de l'enseignement) ;
- le travail de groupe (ateliers) ;
- l'apprentissage de l'auto-discipline.

## Promotion sociale cours du soir gratuits

Directeur : M. Jean Estève.  
Secrétariat : Mme A. Raux, du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.  
Ces cours sont entièrement gratuits, mais la carte d'adhésion au C.E.C. — qui vous donnera par ailleurs de multiples avantages — est exigée.

### INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

- au début des cours ;
  - au secrétariat ou par téléphone (voir horaires plus haut).
- LES COURS ONT LIEU DANS LES SALLES DU C.E.S. GUILLAUME-BUDE (le chiffre des centaines indique l'étage) :
- ALLEMAND, débutants (Mme Van Hems) : mercredi de 20 h 30 à 22 heures ; salle 324.
  - ALLEMAND, deuxième et troisième années (M. Segerer) : jeudi de 20 h 30 à 22 heures ; salle 324.
  - ANGLAIS, débutants (Mme Trouette) : lundi et mercredi de 20 h 30 à 22 h 30 ; salle 227.
  - ANGLAIS, deuxième année (M. Dejean) : lundi et mercredi de 20 h 30 à 22 h 30 ; salle 228.
  - ESPAGNOL (M. Germier) : mardi de 20 h 30 à 22 h 30 ; salle 226.
  - MATHS USUELLES (M. Bernard) : lundi de 20 h 30 à 22 heures ; salle 328.
  - FRANÇAIS, expression orale et écrite (M. Goussu) : lundi de 20 h 30 à 22 heures ; salle 226.
  - ALPHABETISATION : mardi, mercredi, vendredi de 20 h 30 à 22 heures : 4 salles 224, 225, 326, 327.
  - ANGLAIS, conversation : mardi, jeudi à 20 h 45.
  - DACTYLOGRAPHIE : lundi et jeudi en fin d'après-midi.

# Centre sportif

**Directeur:** Jean-Baptiste Nicolai.

Le Centre sportif met ses installations et les compétences de son animateur à la disposition des clubs et des individuels pour promouvoir la pratique du sport, notamment pour les plus jeunes (écoles de sport).

**AÏKIDO** (adultes) :

Salle de judo : mardi et jeudi de 20 heures à 21 h 30 (voir aussi judo).

**A.S.S.U.** (Association sportive scolaire et universitaire) :

Réservée aux élèves du C.E.S. Guillaume-Budé qui doivent s'adresser à leur professeur d'E.P.S.

Gymnase ou terrani de sport : mercredi de 13 heures à 17 heures.

**ATHLETISME** (scolaires et extrascolaires) :

Aux mêmes heures que l'A.S.S.U. et le dimanche de 9 heures à 12 heures. Gymnase et terrains extérieurs.

**BASKET**, compétition (seniors, juniors et cadets) :

Gymnase : mardi de 18 h 30 à 20 heures et jeudi de 18 h 30 à 22 heures.

Pour les moins de douze ans, s'adresser à M. Cortade, directeur de l'école des Tournelles.

**BOXE (école de boxe)** :

Salle de boxe : mardi, jeudi et vendredi à 16 h 45 ; mercredi à 14 h 30.

Pendant les vacances scolaires : du mardi au samedi à 14 h 30.

**ESCRIME** (enfants et jeunes) :

Salle de danse : mercredi de 10 heures à 12 heures.

**FOOTBALL** (enfants, jeunes et adultes) :

S'adresser au secrétariat du Centre sportif.

**GYMNASTIQUE** :

**Gymnastique de maintien** pour enfants jusqu'à seize ans : salle de judo, mardi et jeudi de 16 h 45 à 17 h 45.

**Gymnastique réservée aux enseignants** : salle de judo, mardi de 17 h 45 à 18 h 30.

Gymnastique d'entretien :

— adultes hommes et femmes : gymnase ou salle de danse, mardi de 20 heures à 21 h 30, jeudi de 20 heures à 21 heures ;

— femmes seulement : mardi et vendredi de 9 h 30 à 10 h 30.

**HANDBALL** :

Ecole de hand-ball (de onze à quatorze ans) : gymnase, mardi de 17 heures à 18 h 30.

Hand-ball-Club Yerrois (cadets seulement), entraînement : gymnase, samedi de 18 heures à 20 heures, mercredi à 15 heures.

**JUDO** (enfants, jeunes et adultes)-:

Salle de judo : lundi, mercredi, jeudi, vendredi à 18 heures ; dimanche de 9 heures à 13 heures.

Voir également aikido et karaté.

**KARATE** (jeunes et adultes) :

Salle de judo : mardi de 18 h 30 à 20 heures.

**NATATION** :

A la piscine de Montgeron :

— apprentissage et perfectionnement (tous scolaires) : lundi, départ du parking du C.E.C. à 16 h 30, retour à 19 h 15 ;

— adultes (éventuellement accompagnés, de leurs enfants sous leur responsabilité) : jeudi de 21 heures à 22 heures, rendez-vous à la piscine.

Pour cette section, renseignements et inscriptions à la Maison pour Tous.

**PLONGEE SOUS-MARINE** :

S'adresser à M. Berlathier, 43, rue des Grands-Godeaux, 91330 Yerres.

**SKI** (séjours de) :

Jeunes et adultes en groupes séparés :

— **vacances de Noël** : douze jours à Puy-Saint-Vincent (Hautes-Alpes), en hôtel ;

— **vacances de février** : huit jours aux Rousses (Jura), en chalet ;

— **vacances de Pâques** : douze jours à Chamrousse (Isère), en hôtel.

Tarifs, renseignements et inscriptions à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1972.

(suite page suivante)

## Centre sportif (suite)

### RUGBY (scolaires, jeunes et adultes) :

S'adresser à M. le docteur BLANC, 44, rue de Paris, 91330 Yerres.

### TENNIS et école de tennis (scolaires, jeunes et adultes) :

Gymnase :

- lundi, mercredi et vendredi de 17 heures à 21 heures ;
- jeudi de 14 h 30 à 18 h 30 ;
- dimanche de 9 heures à 13 heures.

**Adultes** : écrire à Mme Catherine Ségur, 4 ter, avenue Gallieni, Clos de Soullins, 91-Brunoy.

**Ecole de tennis** : s'adresser à M. Baumont, au gymnase aux heures indiquées (dimanche excepté).

Note. — Seules les inscriptions de la saison dernière sont renouvelées. Une liste d'attente est ouverte.

### VOLLEY-BALL (jeunes et adultes) :

Compétition : entraînement au gymnase, mercredi de 21 heures à 23 heures et samedi de 14 heures à 16 heures.

### YOGA (adultes) :

Jeudi de 15 heures à 16 heures, salle de judo.

### Projet vacances :

#### UN MOIS EN TUNISIE (juillet 1973).

Séjour réservé aux adultes ; les enfants pourront accompagner leurs parents sous leur responsabilité directe.

Les précisions seront données en temps utile dans notre bulletin d'information.

Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions aux sports cités, s'adresser directement aux responsables dans les salles, aux jours et heures indiqués, **auprès de M. J.-B. Nicolai, ou auprès du secrétariat de la Maison pour Tous.**

Des panneaux, apposés dans le hall du gymnase, donnent également des précisions utiles.

# LA MAISON

Au foyer, autour du bar et de la cheminée, ou dans ses salles spécialisées, la Maison pour Tous a pour ambition de regrouper tous ceux qui, jeunes ou moins jeunes, s'intéressent à ses activités :

- ateliers artistiques, techniques ou sportifs (voir ci-dessous) ;
- soirées de jazz ou de folk-song ;
- cinéma, jeux, ping-pong, etc. ;
- débats sur des questions d'actualité ;
- dimanches animés, une fois par mois.

Chaque mois le bulletin « Aujourd'hui » vous informe du calendrier et du contenu des spectacles, ainsi que des nouveautés ou changements éventuels dans les horaires des ateliers.)

### HORAIRE DE LA MAISON POUR TOUS :

**Pour les renseignements et inscriptions** : du mardi au samedi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

**Pour les activités** : mardi de 20 heures à 23 heures ; mercredi de 10 heures à 12 heures (seulement pour les ateliers) et de 14 h 30 à 23 heures ; jeudi et vendredi de 16 h 30 à 23 heures ; samedi de 14 h 30 à 23 heures et un dimanche par mois de 15 heures à 19 heures.

**La Maison pour Tous est fermée le lundi.**

### EQUIPE PERMANENTE D'ANIMATION :

- René Baetens, directeur ;
- Chantai Pernette, secrétaire-hôtesse ;
- Brigitte Bidault, animatrice ;
- Albert Dequatremare, animateur ;
- Jacques Quittet, animateur.

### CONSEIL DE MAISON :

Réunit deux fois par mois l'équipe permanente et six représentants élus des usagers.

### CONSEIL D'ANIMATEURS :

Réunit tous les responsables d'activités bénévoles et permanents.

# POUR TOUS

## LES ACTIVITES :

### BIJOUX MODERNES (C. Garny) :

Pour tous : **mardi de 20 heures à 22 h 30.**

### EMAUX SUR CUIVRE (Mme Caltot) :

Pour tous : **mardi de 13 h 45 à 16 h 45 et de 20 h 30 à 22 heures.**

### SERIGRAPHIE TISSUS (Mme Garny) :

Pour tous : **mardi de 13 h 45 à 16 h 45.**

### SERIGRAPHIE AFFICHES (D. Leblanc) :

Pour tous :

### POTERIE (P. Zwobada) :

— de quatre à six ans : **mercredi de 10 heures à 12 heures ;**

— de six à douze ans : **mercredi de 14 heures à 17 heures ;**

— plus de douze ans et adultes : **samedi de 14 heures à 17 heures ;**

— adultes : **mardi de 20 heures à 22 heures.**

### DESSIN ENFANTS (Mme Detève) :

— de quatre à six ans : **mercredi de 10 heures à 12 heures ;**

— de six à douze ans : **mercredi de 15 heures à 17 heures.**

### DESSIN ADOLESCENTS (P. Zwobada) :

**Mercredi de 17 heures à 19 heures.**

### DESSIN ADULTES (P. Zwobada) :

**Jeudi de 20 heures à 22 heures.**

### POESIE (B. Desinge - M. Mouret) :

Pour tous : **mercredi de 20 h 30 à 22 heures.**

### AERO-MODELISME (G. Brenier et P. Tissier) :

Pour tous : **mercredi de 14 h 30 à 17 heures.**

### CARTONNAGE (Mme Moureire) :

Pour tous : **vendredi de 14 heures à 17 heures.**

### MENUISERIE :

Adultes et adolescents : **samedi à 14 heures.**

### PHOTO-CLUB :

Pour tous : **jeudi à 20 h 30.**

### LABO-PHOTO :

Ouvert aux membres du club tous les soirs sauf lundi et dimanche.

### BANDES DESSINEES (C. Valluet - B. Hanet) :

Pour tous : **samedi à 16 heures.**

### NATURE (S. Morand) :

Pour tous : **premier dimanche du mois, réunion le vendredi précédent.**

### JAZZ (auditions) (J.-F. Dejean) :

Pour tous : **jeudi à 21 heures.**

### BRIDGE, ECHECS (Mme Cormier) :

**Vendredi à 21 heures.**

### PISCINE (Mme Ledoux) :

(Voir page Centre sportif.)

**Jeudi de 21 heures à 22 heures.**

### GRANDE RANDONNEE (M. et Mme Pernette) :

Pour tous : **dernier dimanche du mois, à 8 h 45, parking du C.E.C.**

### CYCLO-TOURISME (E.-L. Michelon) :

Pour tous : **premier dimanche du mois.**

### PARA-CLUB (J.C. Hamichard) :

Adolescents - adultes : **jeudi à 21 heures.**

### PING-PONG :

Pour tous : **mercredi et samedi à 14 heures, jeudi et vendredi à 16 h 30.**

### VARAPPE (B. Paré) :

Adolescents - adultes : **tous les dimanches, réunion le vendredi à 21 heures.**

### BOXE SCOLAIRE (J. Gelin) :

Enfants : **voir page Centre sportif.**

### GYMNASTIQUE (J.-B. Nicolai) :

Adultes : **voir page Centre sportif.**

### SERVICE VACANCES (M. Pernette) :

;Pour tenter de régler tous vos problèmes de vacances individuelles ou collectives, s'adresser au secrétariat de la Maison pour Tous.

### VISITES DE MUSEES (C. Moureire) :

**Mercredi ou vendredi toutes les trois semaines,** programmes dans « Aujourd'hui », inscriptions au secrétariat.

# les trois A

L'Atelier d'Animation Artistique est chargé au sein du C.E.C. de la diffusion des spectacles et de l'animation, tant à l'intérieur de la maison qu'à l'extérieur.

Son action est menée en direction du public de la région, des établissements scolaires primaires et secondaires.

Elle porte sur la Musique, le Théâtre, le Cinéma, la Danse, les Débats, les Expositions, etc.

**L'EQUIPE se compose de :**

Bernard Darley, qui en est le responsable, et de :

Elise Bertrand, secrétariat ; André Dubost, animation musicale ; Brigitte Desinge, accueil ; Bernard Hanet, expositions, chanson, café-théâtre ; Marie-Odile Hinard, relations publiques ; Jean-Marie Migeot, régisseur, qui sont là pour vous accueillir du mardi au samedi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30.

Dans « Aujourd'hui », le programme détaillé des Trois A, mais vous pouvez déjà noter qu'il y aura :

— **CINEMA ou SPECTACLE POUR ENFANTS**, chaque mercredi à 14 h 30 ;

— **CINE-CLUB**, un mardi sur deux à 21 heures ;

— **des spectacles de CABARET (chansons ou café-théâtre)** organisés dans votre commune ou votre quartier ;

et encore :

— **LA VIE PARISIENNE** (concert lyrique), 4 novembre ;

— **LE THEATRE DU SILENCE** (ballets), 25 novembre ;

— **LA DAME AUX CAMELIAS** (théâtre), 9 décembre ;

— **LES MARCHANDS DE VILLE** (théâtre), 23 décembre ;

— **DE L'ILLUSION AU FANTASTIQUE** (variétés), 20 janvier ;

ainsi que : une pièce de **LABICHE**, le **GRAND MAGIC CIRCUS**, un récital **SCHUMANN**, une exposition **PICASSO**, un concert **MOZART et MUSIQUE CONTEMPORAINE, LE PIED** (café-théâtre d'après **VICTOR HUGO**), **LA GRANDE ECURIE ET LA CHAMBRE DU ROY**, un **BALLET FOLKLORIQUE** et un **spectacle MOLIERE**.

Enfin : un atelier d'expression dramatique et un atelier cinéma ouverts à tous.

**Directeur** : André Dubost, premier prix du Conservatoire national de musique de Paris.

**Secrétaire** : Françoise Guérin.

**INITIATION MUSICALE :**

Solfège pour débutants par les méthodes actives (enfants sachant lire ou du cours préparatoire).

Cours au C.E.C. et à l'école Victor-Duruy, à Montgeron.

**Méthode Orff** : fondée sur la pratique concrète de la musique, plus particulièrement sur le jeu collectif des percussions.

**Mlle G. Cleenewerk**, premier prix de violon, d'orgue et de composition à l'Institut national des jeunes aveugles. A suivi les stages Orff du ministère des Affaires culturelles.

**Méthode Martenot** : initiation musicale qui débouche sur la lecture musicale et la pratique instrumentale au travers d'une pédagogie donnant la plus grande part possible à l'expression de l'enfant (jeux, imitations, transpositions, improvisations, tant rythmiques que mélodiques).

**Mlle C. Gaillard**, médaille de solfège du Conservatoire de Paris. Elève de R. Veyron-Lacroix (classe de clavecin du Conservatoire National de Paris). Ancienne élève de l'école Martenot.

**Mlle C. Lacombe** (voir à « flûte »).

**Atelier de création musicale** (enfants de 10 ans environ). Les principes sont les mêmes que ceux de la méthode Martenot. L'accent est mis davantage sur la création et l'improvisation.

**M. Y. Chottard** (voir à « percussion »).

**Solfège de perfectionnement**, obligatoire pour les élèves de classes d'instruments tant qu'ils n'ont pas atteint à l'appréciation des professeurs, une aisance suffisante.

**Milles Gaillard, Cleenewerk, Lacombe.**



# Conservatoire

## INSTRUMENTS

**Clarinete** : ouverture d'une classe en octobre.

**Flûte à bec** : cours d'ensemble.

**Flûte traversière** : Mlle C. Lacombe, premier prix de flûte au Conservatoire national du Mans, ancienne élève de l'école Martenot.

**Guitare** : au C.E.C. : **M. P. Urban**, soliste des orchestres de l'O.R.T.F., des ensembles « musique vivante », « domaine musical », « Ars Nova ».

— **A. Montgeron** (école Victor-Duruy : **M. A. Le Bellec**, élève d'Alberto Ponce à l'Ecole Normale, professeur aux conservatoires de Fontainebleau et de Neuilly).

**Percussion** : **M. Y. Chotard**. Licence de concert à l'Ecole Normale de Musique de Paris. Dirige l'Ensemble « Music 121 ». Professeur au Conservatoire de Gentilly (percussion et composition).

**Piano** : **Mme J. Boguet**, répétitrice au Conservatoire National de Paris.

**Mlle M. Bouvet**, premier prix de piano, accompagnement, musique de chambre, harmonie, contrepoint, fugue, au Conservatoire National de Paris.

**Violon** : **Mlle G. Gleenewerk** (voir « initiation musicale »).  
cale »).

**Violoncelle** : **M. P. Müller**, premier prix du C. N. Paris (membre trio Rouvier-Müller-Kantorow).

**Musique de chambre** (pour les élèves du Conservatoire et pour toutes les personnes intéressées).

**Mlle M. Bouvet** (voir « piano »).

## TARIFS

**Initiation musicale - solfège** : 25 F par trimestre.

**Instruments** (enseignement du solfège compris) : 75 F par trimestre.

**Tarifs dégressifs** (pour les instruments) :

— 2<sup>e</sup> enfant ou 2<sup>e</sup> cours : 65 F par trimestre.

— 3<sup>e</sup> enfant ou 3<sup>e</sup> cours : 55 F par trimestre.

**Chorale** : la création d'une chorale (adultes et adolescents) est envisagée à la fin de 1972 ou au début de 1973. Elle dépend du nombre d'inscriptions (on recherche surtout des **ténors** ou des **basses**). Elle serait dirigée par **M. Rachid Safir**, élève de Philippe Caillard, Stéphane Caillât, Alfred Délier, Directeur de l'ensemble vocal « le Madrigal de Paris ».

## DANSE

**Danse rythmique, gymnastique harmonique, danse moderne** (enfants à partir de trois ans, adolescents, adultes). C.E.C. et école des Camaldules.

**Mme M. Demarty**, professeur d'Etat diplômé de l'école Irène-Popard.

**Danse classique** (enfants à partir de huit ans, adolescents) : **Mlle J. Bigay**, professeur diplômé de l'Ecole Supérieure d'études chorégraphiques.

**M. J.-C. Ramseyer**, élève de M. Franchetti (directeur de la danse à l'Opéra de Paris), danseur des Ballets de la Cité.

**Danse jazz** (adolescents et adultes) : **M. Ramseyer**.

**Expression corporelle** (de 4 à 12 ans) : Ecole P.-Brossolette. Travail corporel technique (assouplissement, musculation) ; étude rythmique avec instruments de percussion ; improvisation (corporelle, musicale, de textes).

**Mme A.-M. Raynaud**, professeur diplômé d'Etat 4<sup>e</sup> degré aux stages de danse contemporaine de Martha Graham, chargée de cours à l'Université de Paris VII, championne de France de gymnastique moderne, danseuse des Ballets de la Cité, chorégraphe de la compagnie Catherine Dasté.

**Danse contemporaine** : méthode Martha Graham (cours d'adolescentes, cours d'adultes non débutants).

**Mme A.-M. Raynaud** (voir « Expression corporelle »).

## TARIFS

**Cours d'une heure** : 50 F par trimestre.

**Cours d'une heure et demie** (danse contemporaine) : 65 F par trimestre.

**Tarifs dégressifs** :

2<sup>e</sup> enfant ou 2<sup>e</sup> cours : 40 ou 55 F.

3<sup>e</sup> enfant ou 3<sup>e</sup> cours : 30 ou 45 F.

# Centre Social

Directrice : Mme Michèle Platon

## **BUREAU D'AIDE SOCIALE :**

Mmes Coupé, Delongié et Martiny.  
Tous les jours de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

## **SERVICE DES SOINS A DOMICILE :**

Mmes Scherchen et Hussler.  
Tous les jours — sauf mercredi matin — de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures; mercredi de 8 heures à 11 h 30, à la mairie annexe, rue Molière.

## **SERVICE DE CRECHES A DOMICILE :**

Mmes Plouhinec, Rety et Ménager, infirmières puéricultrices.  
Tous les jours de 7 h 30 à 10 heures, de 14 heures à 15 heures et de 18 heures à 19 h 30. Le samedi de 8 heures à 11 heures.

## **PERMANENCES DE SERVICE SOCIAL :**

Mme Mulet, assistante sociale municipale.  
Mardi et vendredi de 9 heures à 12 heures ; mardi de 14 h 30 à 17 heures, à la mairie annexe, rue Molière.

## **PERMANENCE**

### **DE LA CAISSE CENTRALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :**

Mme Daumet, assistante sociale.  
Jeudi de 14 heures à 17 heures.

## **PERMANENCE**

### **DU SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE :**

Mme Fleutiaux, assistante sociale P.M.I.  
Samedi de 9 heures à 11 heures.

### **PERMANENCE DE LA SECURITE SOCIALE :**

Mardi et jeudi de 9 heures à 12 heures.

## **PERMANENCE ADMINISTRATIVE**

### **DE LA CAISSE CENTRALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :**

Jeudi de 14 heures à 16 heures.

## **PERMANENCE**

### **DU SERVICE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE :**

O serviço social de ajuda aos emigrantes e da mão de obra estrangeira da Essonne.

Mercredi de 9 heures à 12 heures.

### **PERMANENCE DU PLANNING FAMILIAL :**

Mercredi de 9 heures à 12 heures ; mercredi de 14 heures à 16 heures au Centre de P.M.I., rue de Paris.

### **CONSULTATION DES NOURRISSONS;**

Mercredi, jeudi et vendredi de 14 heures à 16 heures au Centre de Protection Maternelle et Infantile, rue de Paris.

### **PERMANENCE DU MOUVEMENT « VIE LIBRE » :**

Aide aux malades victimes de l'alcoolisme.  
Quatrième samedi du mois de 20 h 30 à 22 heures à l'hôtel de ville d'Yerres.

### **SERVICE DE BOURSE DE VETEMENTS :**

Jeudi de 14 heures à 16 heures.

### **SERVICE DU TROISIEME AGE :**

Tous les jours de 14 heures à 17 heures.  
Activités : foyers-logements du parc de Beauregard.

### **HALTE GARDERIE :**

Centre social du C.E.C.  
Tous les jours (sauf samedi) de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, 1 F de l'heure.

### **CLUB FEMININ :**

Activités culturelles et manuelles.  
Tous les vendredis de 14 heures à 16 heures.

Note importante — Sauf indications contraires, (es services mentionnés ci-dessus sont établis au **CENTRE SOCIAL MUNICIPAL**, Centre Educatif et Culturel du Val-d'Yerres Centrée par les passerelles de la rue Marc-Sangnier, face au parking).

Téléphone: 925-38-91, demander le Centre Social.

# Bibliothèque publique de prêt et d'information

**Conservateur** : Mme Brachet.

Bibliothécaire : Danièle Touny.

Aide-bibliothécaire : Michèle Chêne.

**Ouvert sans interruption de 10 h 30 à 18 h 30, sauf dimanche et lundi. Prolongation jusqu'à 21 heures le vendredi** (saison d'hiver seulement).

**Entrée et accès libre** aux livres, périodiques, fichiers et catalogues.

**Conseils**, documentation et renseignements sur place ou par téléphone.

**Salles de réunion et de lecture**, expositions, conférences, débats, retransmission permanente des émissions de France-Culture.

**Service d'orientation vers les centres de documentation extérieurs** (bibliothèques publiques et privées, librairies spécialisées, librairies d'ancien, relieurs, restaurateurs, etc.).

**Panneaux d'information** (vie sociale et culturelle du Val-d'Yerres).

**Prêt à domicile**, abonnements aux revues, individuels ou circulaires à prix réduit réservés aux adhérents du C.E.C.

**Participation ouverte à tous**, aux commissions de travail et aux ateliers (information, propagande, expositions, conférences, débats, histoire et vie quotidienne dans le Val-d'Yerres, restauration).

## depuis quand? avec qui?

Alors que le C.E.C. parvient au terme de sa **quatrième année d'existence « intégrée »**, il ne nous paraît pas inutile de rappeler les points de départ successifs et les noms de ceux qui y ont présidé à des postes de direction.

**Le C.E.S. G-Budé**, dirigé par **M. Bœuf** de 1967 à 1970, **M. Dubuc** en 1970-1971, **Mme Ricôme** depuis 1971.

**Le Centre de Promotion sociale** a été créé par **Jean Estève**, qui le dirige toujours, **en décembre 1968**.

**Le Centre sportif**, est dirigé depuis **janvier 1969** par **Jean-Baptiste Nicolai**.

**La Maison pour Tous** a été ouverte en **février 1969** et dirigée jusqu'en juillet 1972 par **Mireille Roux**, à laquelle vient de succéder **René Baetens**.

**L'Atelier d'Animation artistique** a été créé en **mars 1969** et dirigé jusqu'en juillet 1972 par **Jean-Claude Marrey**, dont **Bernard Dariey** a pris la succession.

**Le Centre social municipal**, dirigé par **Michèle Platon**, s'est définitivement installé au C.E.C. en **mars 1970**.

**La Librairie publique**, créée en **septembre 1970** et animée jusqu'en septembre 1972 par **Pierre Blum**, devient, sous la direction de **Mme Brachet**, Bibliothèque publique de prêt.

Enfin, la lourde tâche **d'intendant du C.E.C.** a été successivement assurée par **Jacques Rigaud**, puis **Henri Audibert**, et la très lourde charge de **Directeur général de l'ensemble** incombe depuis la pré-création du C.E.C. à **Jean Estève**.

**Le Conseil d'Administration** est présidé depuis sa fondation par **M. Paul Teitgen**.

**Il faut également signaler le soutien des pouvoirs publics, de la municipalité d'Yerres et la participation active de nombreux animateurs bénévoles sans qui le C.E.C. n'aurait jamais été ce qu'il est.**

**Publié depuis mars 1969 sous la direction de Jean Estève, le bulletin « Aujourd'hui », ainsi que la présente brochure, est mis en page par Bernard Hanet.**

